

# Inscriptions CAP

Secrétariat  
pédagogique

Téléphone  
03.26.41.22.20

Fax  
03.26.41.22.01

Faubourg de Vitry-  
Le-Brûlé  
BP 90406  
51308 Vitry-Le-  
François

DATES	HEURES	ELEVES CONCERNES
Mercredi 30 juin 2021	7 h 30 à 19 h 30	Collège du Vieux Port Collège Louis Pasteur
Jeudi 01 juillet 2021	7 h 30 à 19 h 30	Collège les Indes Collège Louis Pasteur
Vendredi 02 juillet 2021	7 h 30 à 19 h 30	Collège P.G. de Gennes Collège Louis Pasteur Collège SJB La Salle

➤ **Liste des documents à rapporter complétés le jour des inscriptions :**

- Fiche pédagogique
- Fiche infirmerie àagrafer avec la copie de toutes les vaccinations inscrites sur le carnet de santé
- RIB
- Charte de mise à disposition de l'ordinateur
- 2 photos récentes, inscrire le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève au verso de chaque photo

➤ **Documents à fournir :**

- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfant (s) )
- Photocopie de jugement de garde en cas de séparation

**A compléter sur place :**

- Fiche internat : à remplir uniquement en cas d'inscription à l'internat.

**Démarches à effectuer avant la rentrée**

- la carte Jeun'Est : demande à effectuer sur le site du conseil régional (<https://www.jeunest.fr>) (voir documents joints)



La carte Jeun'Est servira à rentrer dans le lycée par le portillon et à déjeuner à la demi - pension.

- la carte des transports scolaires si besoin: demande à effectuer sur le site [www.fluo.eu](http://www.fluo.eu)

Le dossier complet sera à **rapporter personnellement** au lycée François 1<sup>er</sup> en respectant impérativement les jours et heures ci-dessus.

**Merci de vous munir d'un masque et d'un stylo.**



**FICHE PEDAGOGIQUE - ANNEE 2021/2022**

**L'ELEVE :**

**NOM :** ..... **PRENOMS :** ..... **SEXE :** M  F

**PORTABLE ELEVE :** .....

**DATE et LIEU DE NAISSANCE :** le ...../...../..... à ..... **Département :** .....

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

**CLASSE** ..... **ET** ..... **ETABLISSEMENT** ..... **FREQUENTES** ..... **EN** ..... **2020/2021 :** .....

**FAMILLE :**

	<b>PERE</b>	<b>MERE</b>
<b>NOM</b>	...	...
<b>PRENOM</b>	...	...
<b>PROFESSION</b>	...	...
<b>SITUATION</b>	Emploi <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Emploi <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
<b>ADRESSE</b>	...	...
<b>CODE POSTAL / VILLE</b>	...	...
<b>PERSONNEL</b>	...	...
<b>PROFESSIONNEL</b>	...	...
<b>PORTABLE</b>	...	...
<b>COURRIEL</b>	...	...

**RESPONSABLE LEGAL :**

Père et mère  Père seul  Mère seule  Tuteur  Autre membre de la famille  D.A.S.S.  Autre

Nombre total d'enfants à charge : ..... dans le Second Degré public (en lycée, en LP ou en collège) : .....

**RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES :**

**Langue Vivante :** Anglais

Signatures – Responsables légaux

A

le

2021

(valable pour toute la scolarité au Lycée, si modification en cours de scolarité veuillez en informer l'infirmerie)

(1) (à remettre obligatoirement le jour de l'inscription ainsi que la photocopie des vaccinations agrafée)

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Tel de l'élève : ..... Date de naissance : ..../..../.... Classe : .....

Qualité :  interne  ½ Pensionnaire  externe  Clinique Soins Études  MLDS

Coordonnées Père Nom : ..... Prénom : .....

Tel Domicile : ..... Professionnel : ..... Portable : .....

Adresse : .....

Coordonnées Mère Nom : ..... Prénom : .....

Tel Domicile ..... Professionnel ..... Portable .....

Adresse : .....

Coordonnées autre personne (autorisée à prendre en charge l'élève)

Nom : .....

Domicile ..... Professionnel ..... Portable .....

N° de sécurité sociale de l'élève : .....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant : .....

Notez ci-dessous les problèmes médicaux éventuels : maladie (diabète, épilepsie, allergie, psychiatrique...), dyslexie, allergies (2), traitement en cours (2), dysménorrhées (2) ...

(ou si vous le souhaitez plus confidentiellement, sous enveloppe fermée + contact téléphonique)

Contre Indication à la prise de certaines médicaments :  oui  non Lesquels : .....

Si prise de traitement sera t-il emmené pour sortie scolaire ou voyage durant l'année par l'élève ? :

oui  non Précisez : .....

Besoins particuliers de l'élève (Prendre contact avec l'infirmerie du Lycée rapidement pour) :

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) depuis le : ..../..../.... Pour : .....

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) depuis le : ..../..../.... Pour : .....

Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) depuis le : ..../..../.... Pour : .....

Aménagements aux Examens  Dispense d'E.P.S ( annuelle  partielle) Pour : .....

EN CAS D'URGENCE, UN ELEVE ACCIDENTE EST ORIENTE ET TRANSPORTE PAR LES SERVICES D'URGENCE VERS L'HOPITAL LE MIEUX ADAPTE.

LA FAMILLE EST IMMEDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS.

UN ELEVE MINEUR NE PEUT SORTIR DE L'HOPITAL QU'ACCOMPAGNE PAR SA FAMILLE.

Au cas où je ne pourrais pas accompagner mon enfant à l'hôpital, j'autorise le service d'urgences à lui prodiguer les soins nécessaires.

Signature des parents ou de l'élève majeur

(1) Par mesure de sécurité pour votre enfant, aucun traitement courant ne sera administré en l'absence de cette fiche d'urgence infirmerie.

(2) Si un traitement spécifique est en cours (dysménorrhées, allergie...) une ordonnance et le traitement peuvent être déposés à l'infirmerie en cas de besoins dans l'année.

# INFORMATIONS RESTAURATION

## TARIFS Année scolaire 2021-2022

Le Lycée propose aux familles 5 forfaits de demi-pension et un forfait d'internat.

Régime de Demi-pension	Montant pour l'année 2021-2022
Demi-pension pour 1 jour	156.60€
Demi-pension pour 2 jours	297.36€
Demi-pension pour 3 jours	423.36€
Demi-pension pour 4 jours	532.80€
Demi-pension pour 5 jours	626.40€
Internat (4 nuits, DP 5 jours)	1 530.72€
Ticket pour les élèves externes (1)	4.35€

Dès que l'emploi du temps définitif de votre enfant sera connu, vers la troisième semaine de septembre, une fiche d'intendance vous sera transmise. Vous devrez alors indiquer le régime de demi-pension, ainsi que les jours fixes de la semaine où il accèdera à la restauration scolaire.

**Une fois choisi, aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre (sauf cas exceptionnel).**

( 1) Si l'élève souhaite se rendre à la restauration en dehors des jours prédéfinis ou qu'il soit externe, il devra venir à l'intendance au préalable pour acheter un ticket à 4.35€ le repas.

Les factures de demi-pension et d'internat sont remises aux familles en début de trimestre et doivent être payées avant la date limite afin d'éviter les poursuites.

**En cas de difficultés financières, des aides pourront être apportées par l'établissement. Le dossier de Fonds social pourra être retiré auprès de l'assistante sociale du lycée ou au pôle de gestion.**

Pour entrer dans le lycée et se rendre à la restauration, l'élève doit posséder une carte Jeun'Est. **Elle ne doit en aucun cas être prêtée.**

En vous inscrivant à la restauration scolaire, vous vous engagez à respecter ces modalités de fonctionnement.

Le Proviseur,

Gérard RECOQUET



Le Gestionnaire,

T. PAILLOUX



## RAPPEL

### AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION DES LYCEENS

→ à l'attention des élèves demi-pensionnaires et internes ←  
(les BTS ne sont pas concernés)

Lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au Lycée Polyvalent pour la rentrée 2021/2022 un document concernant l'aide régionale à la restauration vous a été remis.

Cette aide est de **0,55 €/repas** pour un élève demi-pensionnaire et de **1,65 €/jour** pour un élève interne.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_

### **ATTENTION : L'AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION N'EST PAS RECONDUITE AUTOMATIQUEMENT**

Vous devez **obligatoirement** faire ou renouveler votre demande en ligne via le site de la région :

[www.jeunest.fr](http://www.jeunest.fr)

#### **Avant le 16 octobre 2021**

Renseignez le formulaire en ligne en indiquant votre revenu fiscal de référence se trouvant sur votre avis d'imposition sur le revenu 2019 (dans l'encadré intitulé « références » ainsi que le nombre d'enfant dans la famille.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_

Si les ressources de la famille ne dépassent pas le plafond, vous pourrez accéder au formulaire et l'imprimer pour le compléter.

Critères d'attribution de l'Aide Régionale à la Restauration, liés aux conditions de ressources :

Le **revenu fiscal de référence 2019** ne doit pas dépasser :

- **25 093 €** pour 1 enfant
- **30 884 €** pour 2 enfants
- **36 675 €** pour 3 enfants
- Ajouter **5 791 €** à partir du 4<sup>ème</sup> enfant

Scanner ou photographiez votre avis d'impôt sur le revenu 2019 et une attestation de la CAF ou de la MSA (si vos enfants ne figurent pas sur l'avis d'impôt du foyer fiscal) et déposez-les sur votre espace personnel.

Si vous répondez aux critères requis, votre demande sera transmise aux services de la Région Grand Est.

Vous recevrez un courriel vous informant de l'issue de votre demande.

Votre demande sera transmise par l'établissement à la Région qui vous informera de sa décision par courrier.

Si cette aide vous est accordée, elle sera déduite directement de la facture trimestrielle émise par l'établissement.

## INFORMATIONS POUR DOSSIER INSCRIPTION

Année scolaire 2021-2022

### RESPONSABLE LEGAL (responsable financier)

NOM de l'élève : .....

Classe : .....

NOM : .....

Tél. domicile : .....

Prénom : .....

Tél. Portable : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....

# RIB

**MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN  
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL.**

**Afin de compléter le dossier d'inscription pour l'année  
scolaire 2021-2022**

Le RIB transmis ne pourra servir que pour des remboursements

(Ex : bourses, demi-pension, voyages annulés...).

En aucun cas, ce RIB ne pourra être utilisé pour effectuer un  
prélèvement sur le compte bancaire indiqué.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez joindre l'intendance du  
lycée au 03.26.41.22.28

Affaire suivie par :

Claire Osmond  
DDFPT Industriel

Téléphone  
03.26.41.22.40  
Claire.osmond@ac-reims.fr

Faubourg de Vitry le Brûlé  
B.P. 90406  
51308 VITRY LE FRANCOIS  
CEDEX

## Informations Lycée 4.0

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en classe de seconde (ou de troisième) dans un établissement scolaire qui s'inscrit dans le programme « Lycée 4.0 » de la Région Grandest.

A ce titre, il va bénéficier gratuitement d'un ordinateur, dont il deviendra propriétaire à la fin de sa scolarité. Cet ordinateur lui permettra principalement d'y stocker ses manuels et ressources numériques mais également de travailler au lycée en se connectant au réseau WIFI.

La date de livraison pour le lycée François 1<sup>er</sup> est prévue le **lundi 6 septembre 2021**. Il est conseillé à chaque élève de se munir d'un grand sac ce jour pour faciliter le transport de l'ordinateur et du carton (à conserver par les familles).

Afin de préparer cette distribution, il vous est demandé de compléter et de rendre la charte d'engagement 4.0. Un exemplaire est à conserver par la famille.

Un accompagnement technique sera organisé rapidement après la distribution pour que chaque élève puisse utiliser au mieux le matériel à sa disposition.

Toute l'équipe reste mobilisée en cas d'interrogation de votre part.

Bien cordialement,

M. Gérard Recoque  
Proviseur





# Exemplaire Famille



*L'Europe s'invente chez nous*

**CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0**  
**Rentrée scolaire 2021 - 2022**



Mme, M, \_\_\_\_\_ ;  
inscrit(e) en (niveau) \_\_\_\_\_ ;  
dans (nom d'établissement) \_\_\_\_\_ ;  
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

## Article 1<sup>er</sup> : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

## Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

## Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

## Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

## Article 5 : Protection des données personnelles

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

## Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/lycee4-0/>



# Exemplaire lycée



*L'Europe s'invente chez nous*

**CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0**  
**Rentrée scolaire 2021 - 2022**



Mme, M, \_\_\_\_\_ ;  
inscrit(e) en (niveau) \_\_\_\_\_ ;  
dans (nom d'établissement) \_\_\_\_\_ ;  
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

## Article 1<sup>er</sup> : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

## Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

## Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

## Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

## Article 5 : Protection des données personnelles

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

## Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/lycee4-0/>

## DEMANDE DE CARTE JEUN'EST

De 15 ans à 29 ans

A partir de la rentrée, tout élève aura besoin d'une carte Jeun'est pour :

ENTRÉE ET SORTIE DU LYCEE  
PASSAGE A LA RESTAURATION

Faire une demande de carte Jeun'est auprès du lien ci-dessous :

<https://www.jeunest.fr>

**Les justificatifs pour obtenir la carte Jeun'est sont :**

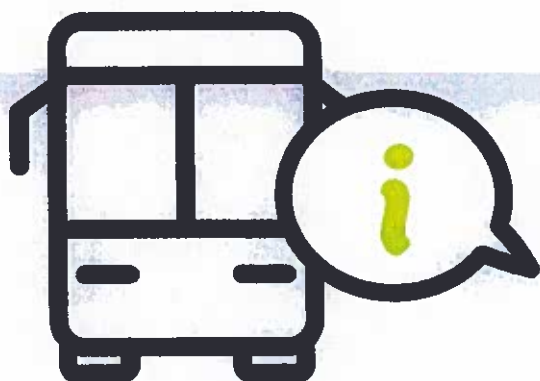
- Une photo à scanner sur le site
- Les BTS un certificat de scolarité à fournir + photo
- La carte est gratuite et sera expédiée à domicile

Nous vous recommandons de commander cette carte dès le mois de juillet afin d'être certain de la recevoir avant la rentrée de septembre

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée 2021/2022

**inscription sur internet !**



Rendez-vous sur

**[www.fluo.eu/51](http://www.fluo.eu/51)**

dès le 14 juin 2021

**+ simple**

**+ rapide**

**+ sécurisé**

### IMPORTANT :

- 1** L'inscription en ligne et le règlement de la participation financière avant le 15 juillet vous garantissent la délivrance d'une carte de transport dès la rentrée,
- 2** la réception de votre demande vous est notifiée par mail,
- 3** votre enfant recevra une carte de transport, valable pour l'année scolaire 2021-2022 par l'intermédiaire de son établissement ou directement à votre domicile. Il devra impérativement la présenter au conducteur. Dans le cas contraire, il pourra se voir refuser l'accès au véhicule.

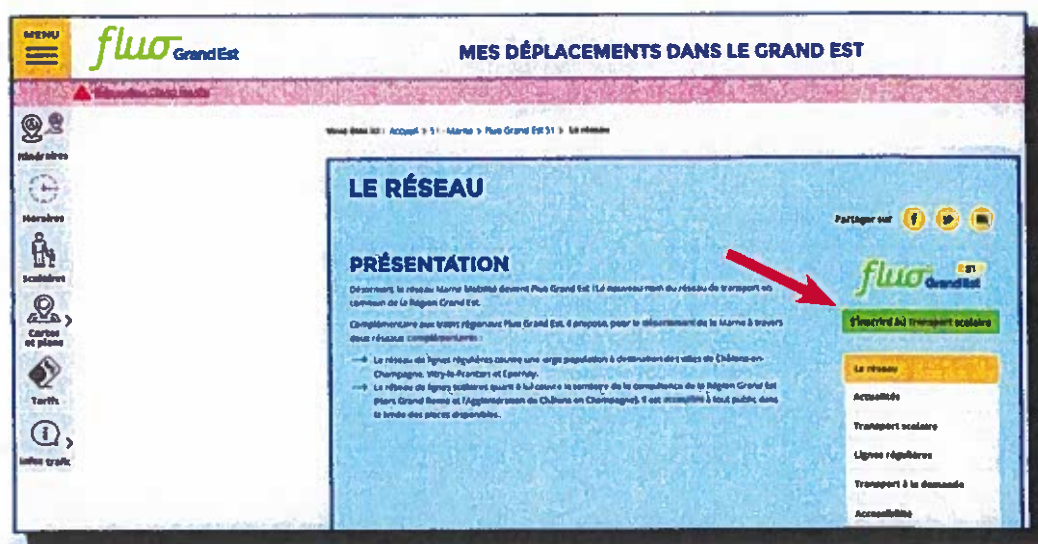
1

Rendez-vous sur  
[www.fluo.eu/51](http://www.fluo.eu/51)



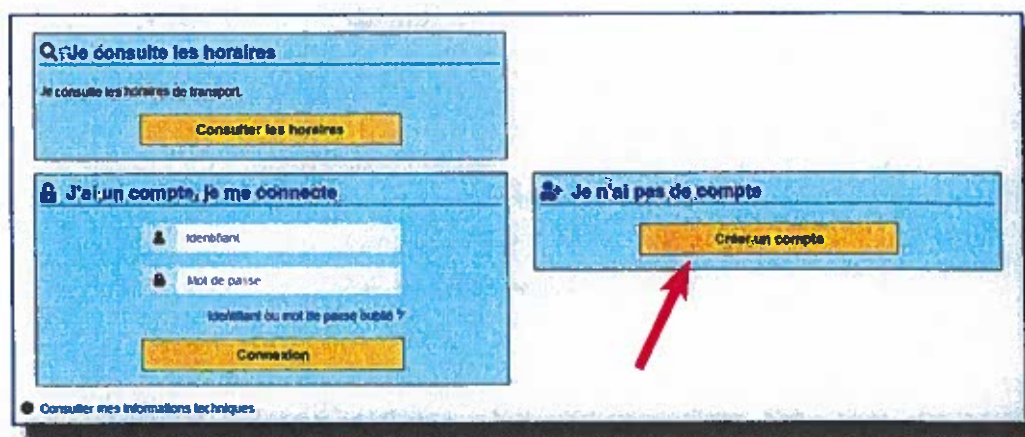
2

Cliquez sur le bouton  
**S'inscrire au transport scolaire**



3

Cliquez sur  
**Créer un compte**



Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas inscrire votre enfant via Internet :  
Rendez vous sur [www.fluo.eu/51](http://www.fluo.eu/51) rubrique « Transport Scolaire » et téléchargez le  
formulaire d'inscription correspondant à la situation de votre enfant à la rubrique  
« Comment s'inscrire ? ».

Vous pourrez le déposer ou l'envoyer à l'adresse suivante, accompagnée de son  
règlement :

**Maison de la Région CHALONS-EN-CHAMPAGNE - Service Transports Marne**  
5 rue de Jericho - CS7044 - 51037 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03 26 70 77 60 (☎ après-midi de 13h30 à 17h00).

